



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN  
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,  
concernant l'opération First Light d'Interpol  
- Bruxelles, le 10 décembre 2020 -**

Madame la Ministre,

Dans le cadre de l'opération 'First Light' menée par l'organisation de coopération policière internationale (Interpol), plus de 21.000 personnes ont été arrêtées depuis le début de l'année. Ces interpellations ont été faites pour lutter contre les escroqueries au téléphone et sur internet, délits qui ont pris de l'ampleur lors des confinements.

Des enquêtes ont été menées dans 35 pays où de dizaines de milliers de perquisitions ont eu lieu et pas moins de 154 millions de dollars de fond illicites ont été gelés.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- La Belgique a-t-elle également participé à l'opération 'First Light' ?
- Combien de personnes ont été arrêtés dans notre pays dans le cadre de cette opération ?
- Pouvez-vous également nous dire combien de citoyens belges ont été victimes de ces arnaques en ligne ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

La Police Fédérale belge n'a pas participé à l'opération First Light d'Interpol mais est bien informée de celle-ci.

La réunion de lancement se déroulait en Chine (Chongqing) les 18-20 juin 2019 et seuls les pays ayant participé à celle-ci, pouvaient ensuite participer à ladite opération.

Etant donné que la Belgique n'a pas pu participer par la suite, personne n'a été arrêté dans notre pays dans le cadre de cette opération.

En ce qui concerne les victimes; la Banque de données nationale générale (BNG) est une base de données policières dans laquelle sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative.

Il n'est actuellement pas possible de fournir des données fiables sur les victimes sur la base des informations disponibles dans la BNG.

Cela s'explique par le fait que la BNG est aussi une base de données relationnelle, composée de plusieurs entités. Outre l'entité 'fait', il existe également une entité 'personne'.

À ce jour, cette entité 'personne' contient des informations sur les suspects, mais pas sur les victimes, à l'exception des personnes disparues.